



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016**

Secrétaire de séance : Florent Imbert

Excusés : Géraldine Obriot, Alain Chaussende, Stéphane Rimaud

### **► Validation du compte-rendu de la réunion du C.M du 30 août 2016 :**

Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 30 août 2016 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce compte-rendu de réunion.

### **► Modification délibération cession de terrain Lotissement Les Primevères (délaissé de voirie) :**

Monsieur le Maire nous informe de la nécessité d'annuler et remplacer la délibération prise le 20 juin 2016 afin d'apporter quelques précisions, à la demande du notaire, en charge de la rédaction de l'acte. Il nous faut préciser qu'il s'agit de la cession d'un délaissé de voirie au profit d'un riverain sans changement de contenance des parcelles. De plus, il est précisé que les frais de notaire seront pris en charge par la commune au moyen de la soute versée par M. et Mme Rifki, acquéreurs et propriétaires riverains de ce tènement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

### **► Délibération convention SPA 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle la convention établie entre la Commune de Longessaigne et la SPA (Société Protectrice des Animaux). Cette convention a pour but de déterminer les conditions et modalités de prise en charge des animaux. En effet, la commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, qu'elle a capturé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention pour un coût de 0,30 € par habitant, soit un montant de 180,30 € pour l'année 2017.

### **► Délibération rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :**

*Cette délibération est reportée au prochain Conseil.*

### **► Point sur l'avancée des travaux (Chaufferie, voirie..) :**

- Chaufferie collective : Michel Rampon fait le point sur l'avancement des travaux de la chaufferie collective. L'enfouissement du réseau de chaleur est pratiquement terminé. Les remblaiements autour du local chaufferie et silo sont programmés pour début octobre. Le premier approvisionnement en bois est prévu le 28 octobre. La mise en service est prévue pour la fin du mois de novembre.
- Bilan énergétique des bâtiments communaux : Nous sommes toujours dans l'attente du bilan énergétique suite à la mutation de personnel au sein du SYDER. Un nouveau contact sera pris prochainement. L'adhésion à la convention de Conseil en Energie Partagé avait été décidée le 16 juin 2015.
- Voirie : La réception des travaux de voirie communautaire 2015 aura lieu le jeudi 29 septembre. Nous n'avons pas de réserves à formuler. Concernant les travaux communautaires 2016, la réfection du chemin de la « Demi-Lune » sur un tronçon allant du « Crêt-Midon » au chemin d'accès du « Perrier » est inscrite au programme, en raison de crédits exceptionnels . La commission voirie a fait une visite et un examen des différents chemins communaux afin de prévoir et programmer de futurs travaux d'améliorations.

### **► Réfection assainissement Place de la Bascule (analyse devis, choix entreprise, délais ...) :**

Sur la base d'un cahier des charges établi par la commission assainissement, 3 devis ont été réalisés par les entreprises Lacassagne, Goujet et Viannay, après une visite des lieux. Après débat et vote, c'est l'entreprise Lacassagne (la moins disante), qui est retenue à l'unanimité pour un montant de 19 269 € H.T. Cette opération sera financée dans le cadre du budget assainissement.

### ► **Questions diverses :**

- Salle de cinéma (photovoltaïque) : Dans le cadre de la mise à disposition de toitures, l'installation de panneaux photovoltaïques sera réalisée fin novembre par le SYDER. Des travaux préparatoires sont à faire au niveau de la toiture (suppression de vélux, etc.). Parallèlement, une réflexion est engagée à propos de l'isolation thermique de cette toiture (par l'extérieur ou par l'intérieur), ainsi que phonique. Du fait de la suppression de certaines fenêtres de toit, il pourrait être envisagé de créer une ouverture sur la façade donnant sur l'aire de jeux pour enfants. La commission bâtiments doit travailler sur ce sujet, rencontrer des entreprises et faire réaliser des devis de travaux.
- SCoT Monts du Lyonnais : Michel Rampon nous informe que le projet de SCoT, qui a fait l'objet d'une enquête publique, devrait être approuvé le 11 octobre.
- Bar-restaurant : Après nettoyage des locaux et inventaire, M.le Maire propose de créer un comité de pilotage, qui aura la charge, de définir les conditions de la reprise de ce commerce, rencontrer les différents candidats potentiels et faire des propositions pour permettre la réouverture, dans un délai qu'il n'est pas encore possible de fixer, en l'état actuel de nos réflexions.
- Ad'AP : Le diagnostic pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée nous sera remis et commenté par le bureau d'études "ESPRI Sud Est", le samedi 15 octobre. Tous les élus municipaux sont invités à participer à cette réunion.
- Caserne des pompiers : Les études préalables à la construction de cette future caserne sur le terrain de la Communauté de Communes aux Auberges sont en cours. Ce projet devrait se concrétiser dans le courant de l'année 2017.